



Comptabilité : prenez vos chiffres en main !

La «compta» est une des «boîtes noires» de votre exploitation. Les données collectées sont souvent insuffisamment valorisées, avec encore des enveloppes complètes empilées parmi d'autres. Avec un peu de formation et de curiosité, vous pouvez trouver davantage d'autonomie pour lire, comprendre, analyser vos chiffres et mieux vous projeter. Et si vous osiez redevenir maître de vos données ?

Au régime fiscal du bénéfice réel, comme c'est le cas dans la majorité des fermes de Moselle, la «compta» est devenu un poste de charge qui représente à minima 1.500 à 2.000 € chaque année. Suivant les prestations, votre engagement personnel et la complexité du dossier, cela peut dépasser les 4.000 à 5.000 € annuels. «Cela peut être alors l'équivalent de trois à quatre mois de prélèvements de l'agriculteur», précise Christophe Marconnet, responsable des activités de conseil d'entreprise à la Chambre d'agriculture de la Moselle.

Une masse de données sous valorisée

L'agriculteur produit les données puis les met à disposition avec pour objectif, souvent prioritaire, le calcul du résultat sur lequel seront appelés les cotisations sociales et les impôts sur le revenu. Compte tenu de la masse d'informations fournies, l'objectif doit être d'abord d'en tirer un maximum de données utiles et de gagner en autonomie de lecture puis de décision. N'oublions pas



Trouver davantage d'autonomie pour lire, comprendre, analyser vos chiffres et mieux vous projeter.

que les prélèvements obligatoires ne sont que les conséquences de la conduite plus ou moins aboutie des différents ateliers de l'exploitation. Avant de calculer MSA et impôts, il convient d'abord d'analyser ses pratiques et de les ajuster si besoin en s'appuyant sur les documents produits.

Savoir lire et interpréter les différents documents

La collecte et le traitement des

données débouchent sur l'édition de plusieurs journaux d'enregistrement, un grand livre et un inventaire. Un grand livre bien rempli va constituer une «bible» : quantités, prix unitaires et moyens, état des dettes et créances, détail des comptes associés et des prélèvements sont autant d'informations clés qui peuvent être analysées. Cela va être le moment de se poser la question du pourquoi : «Tiens,

j'ai payé tel prix ? Tiens, j'ai payé 1.000 € d'agios ? Avec les prélèvements automatiques, je ne vois plus les factures mais là je me rends compte que ce n'est plus ce qui était convenu...». Le grand livre est indispensable pour le quotidien, n'hésitez pas à le demander chaque année pour regarder les «comptes clés». Avec les marges, le compte de résultat et les soldes intermédiaires de gestion (comme la valeur ajoutée et l'EBE : Excédent brut d'exploitation), vous pouvez mesurer la rentabilité des différents ateliers et de l'exploitation dans sa globalité.

Repérez les indicateurs clés pour argumenter

La lecture du bilan vous permettra de mieux suivre l'évolution de votre situation financière. Le «bas de bilan» reflète en particulier la capacité à faire face à ses engagements à court terme. Vos partenaires financiers, comme vous-même, doivent s'appuyer sur des repères partagés. Votre parfaite connaissance de vos chiffres vous permettra de discuter en toute connaissance de cause avec votre banque. Pour se

projeter, un tableau de financement prévisionnel permettra de mesurer comment vos investissements et leur mode de financement vont peser sur votre situation financière future.

Se former pour gagner en autonomie

La «compta» ne doit pas être considérée comme un passage obligatoire et sans intérêt. Elle n'est qu'un outil de pilotage qui doit être maîtrisé, au même titre que la technique. Bien expliquée, avec des mots et des notions simples, chacun peut mieux la comprendre. Pour (re)gagner en autonomie et donc en prise de décisions, la formation reste le moyen le plus efficace : on apprend ensemble, on échange, on se retrouve entre pairs, on se rassure. N'hésitez pas d'ores et déjà à vous inscrire pour les prochaines sessions «Comptabilité : prenez vos chiffres en main» prévues pendant l'hiver 2022-2023.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service économie - conseil d'entreprise
Tél. 03 87 66 04 41
natacha.ors@moselle.chambagri.fr

Cinq questions pour mon projet photovoltaïque

Dans un contexte tarifaire avantageux, les Chambres d'agriculture du Grand Est ont mené plusieurs achats groupés de centrales photovoltaïques, et les résultats sont à la hauteur des attentes. Deux cents agriculteurs leur ont fait confiance et cinquante projets sont en cours d'installation.

Est-il possible d'installer du photovoltaïque sur des toits existants ?

- Oui. Les toitures sont très souvent en fibrociment. Nous préconisons de les changer pour du bac acier. Le cumul du poids de la couverture et des panneaux photovoltaïque est alors équivalent au poids d'origine. Dans le cas d'un bâtiment neuf, il faudra prévoir une charpente capable de supporter le poids des panneaux.

- Les coûts de raccordement peuvent-ils être réductibles ?

- Depuis mars, il ne reste que

40 % des coûts de raccordement à la charge du porteur de projet, per-

mettant de finaliser la quasi-totalité des projets de plus de 100 kWc.



Plusieurs achats groupés de centrales photovoltaïques ont vu le jour.

- Est-il toujours rentable de faire du photovoltaïque ?

- Oui, grâce aux achats groupés menés par les Chambres d'agriculture et grâce à l'évolution de l'arrêté tarifaire qui augmente le prix de rachat de l'électricité depuis deux trimestres. Aujourd'hui, plus la puissance installée est importante, plus le projet est rentable, quelle que soit l'orientation.

- L'achat groupé des Chambres d'agriculture est-il intéressant ?

- En moyenne, nous avons observé des écarts de 10 à 20 % par rapport à des devis en Grand Est. Les écarts de prix sur une même centrale peuvent varier de 10.000 € à plus de 70.000 € en fonction des puis-

sances et des installateurs.

- Est-ce que je reste libre du choix de mon installateur ?

- Oui. Nous envoyons les offres à tous les installateurs qui souhaitent s'inscrire dans notre démarche en acceptant notre cahier des charges. Les critères imposés sont au moins équivalents que ceux demandés par les banques, ce qui peut faciliter les démarches de souscription d'un prêt.

Lise MULTEAU,
conseillère énergies

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement
Tél. 06 45 59 49 75
lise.multeau@moselle.chambagri.fr